

Dauphine Épargne

FR0007003397 (Part C - capitalisation)

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif sur une durée de placement recommandée de 2 ans, de rechercher des opportunités de marché par l'intermédiaire d'une gestion dynamique et réactive en étant exposé de façon prépondérante aussi bien au marché action qu'au marché obligation.

En raison de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

La performance du FCP pourra toutefois être comparée *a posteriori* à la performance de l'indice composite suivant : 30 % EUROSTOXX 50 calculé dividendes nets réinvestis, 50 % JPMORGAN GBI EMU 5-7 ans calculé coupons nets réinvestis et 20 % Eonia capitalisé.

L'EUROSTOXX 50 est un indice composé des 50 valeurs de la zone Euro ayant les plus fortes capitalisations, le JP MORGAN GBI EMU 5-7 ans est un indice pan européen représentatif de la performance du marché des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans et libellées en euro et l'EONIA (Euro Overnight Index Average) est la principale référence du marché monétaire de la zone euro.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur composite mentionné ci-dessus. L'indice composite constitue un simple indicateur de comparaison *a posteriori*.

Performances

Performances en % du fonds Dauphine Epargne au 24 septembre 2021 :

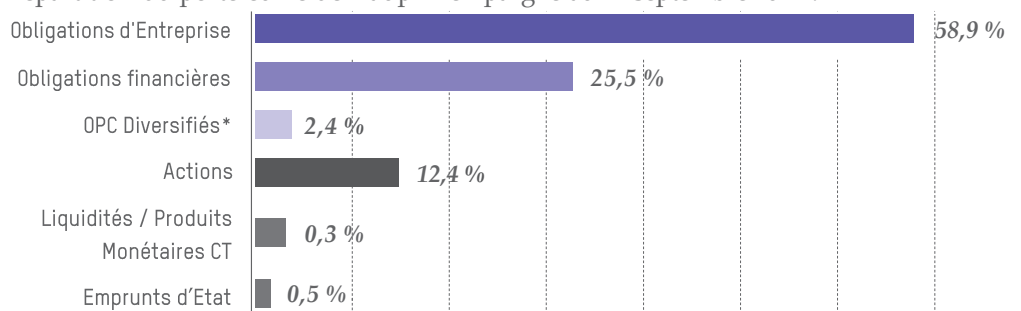
PORTEFEUILLE	RAPPEL PERFORMANCE 2020	DEPUIS LE 31/12/2020	1 AN	3 ANS	5 ANS
Dauphine Épargne	2,02 %	1,74 %	5,31 %	9,98 %	10,71 %
Indicateur de comparaison	0,97 %	4,88 %	9,77 %	13,90 %	19,02 %

Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

Jusqu'au 28 décembre 2018 inclus, l'indice de comparaison était : 30 % Eurostoxx 50 + 50 % FTSE MTS 5-7 ans + 20 % EONIA. À compter de l'exercice 2019, l'indice de comparaison est : 30 % Eurostoxx 50 + 50 % JPM GBI EMU 5-7 ans + 20 % EONIA.

Répartition

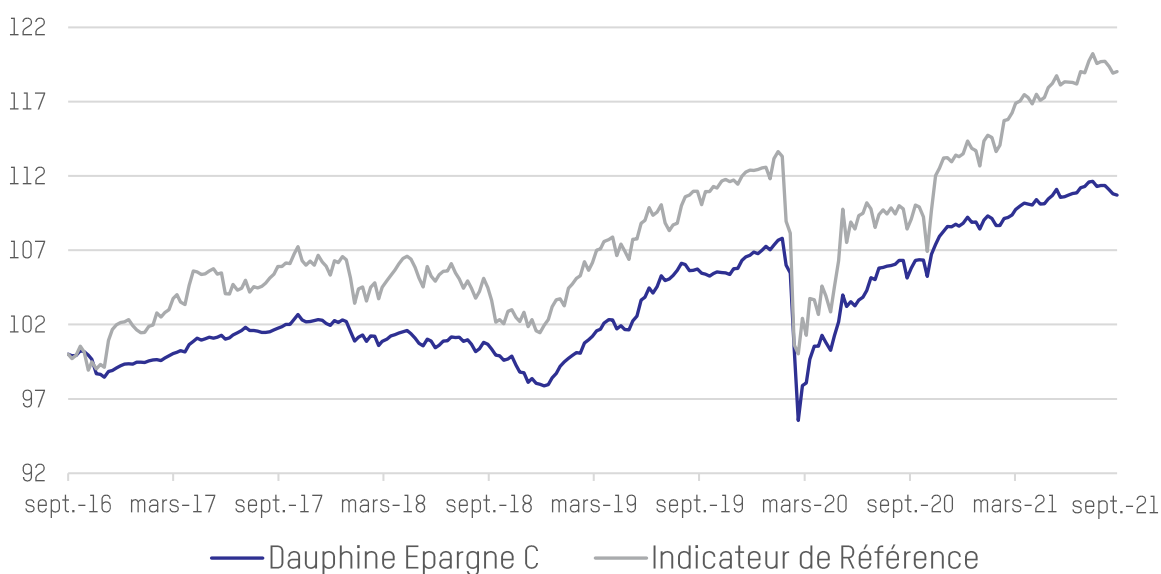
Répartition du portefeuille de Dauphine Epargne au 24 septembre 2021 :



Données fournies par la société de gestion. Le graphique présente la répartition des investissements en direct et / ou via des OPC.
*Organisme de Placement Collectif.

Évolution

Évolutions comparées de Dauphine Epargne et de son indice de comparaison composé pour 30 % de l'EUROSTOXX 50 calculé dividendes nets réinvestis, pour 50 % du JP MORGAN GBI EMU 5-7 ans calculé coupons nets réinvestis et pour 20 % de l'Eonia capitalisé, du 30 septembre 2016 au 24 septembre 2021 (base 100) :



Données fournies par la société de gestion. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances à venir.

Jusqu'au 28 décembre 2018 inclus, l'indice de comparaison était : 30 % Eurostoxx 50 + 50 % FTSE MTS 5-7 ans + 20 % EONIA. À compter de l'exercice 2019, l'indice de comparaison est : 30 % Eurostoxx 50 + 50 % JPM GBI EMU 5-7 ans + 20 % EONIA.

Fiche d'identité

- › **Forme juridique** : OPCVM de droit français
- › **Nature** : Gestion Diversifiée
- › **Code ISIN** : FR0007003397 (Part C - capitalisation)
- › **Société de gestion** : Conservateur Gestion Valor
- › **Commercialisateur** : Conservateur Finance
- › **Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats** : Conservateur Finance
- › **Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif du FCP)** :
Conservateur Finance
- › **Dépositaire du FCP** : Caceis Bank
- › **Gestionnaire administratif et comptable du FCP par délégation** :
Caceis Fund Administration
- › **Durée de placement recommandée** : supérieure à 2 ans
- › **Taux maximum de frais de gestion financière et de frais administratifs externes à la société de gestion, mentionnés dans le prospectus** : 0,3 % TTC maximum de l'actif net
- › **Échelle de risque et de rendement du FCP mentionnée dans le DICI** : 3/7

Investisseurs visés

Tous investisseurs non professionnels (clientèle de détail) et professionnels au sens de la directive MIF, sous réserve d'appréciation de l'adéquation de leur profil d'investisseur.

Coûts et frais relatifs aux services d'investissement et aux instruments financiers

Conservateur Finance communique sur les coûts et frais de ses services d'investissement et des instruments financiers. Conservateur Finance ne facture ni frais de tenue de compte ni droits de garde. Les frais simulés indiqués ci-dessous sont non contractuels. Ils sont indicatifs sur une base « ex ante » au sens du règlement délégué (UE) 2017/565. Les frais de services d'investissement correspondent aux frais d'entrée et frais de sortie maximum du DICI. La rémunération pour la distribution correspond aux commissions rétrocédées par le producteur de l'OPC. Les frais de l'OPC représentent l'ensemble des coûts et charges supportés par l'OPC.

Exemple pour un investissement de 150 000 € et une durée recommandée de 2 ans, sur la base des dernières données transmises par la société de gestion.

	PART C (capitalisation)	
Frais de services d'investissement	10 500 €	7,00 %
Rémunération pour la distribution	135 €	0,09 %
Frais de l'OPC	737 €	0,49 %
Coûts et frais totaux annuels estimés	11 372 €	7,58 %

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

Sur la base des informations précédentes, le tableau ci-après correspond à l'impact des coûts totaux annualisés, exprimés en pourcentage, pour un investissement de 150 000 € sur une durée de 2 ans (horizon minimum de placement recommandé).

Durée de détention	1 AN	2 ANS (recommandé)
Coûts totaux annualisés	7,58 %	5,08 %
Coûts totaux annualisés pour un investissement de 150 000 €	11 372 €	7 622 €

Calcul interne effectué à partir de données fournies par la société de gestion.

L'annexe tarifaire est consultable sur le site internet www.conservateur.fr.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.

Information sur la rémunération

Conservateur Finance est rémunérée par une commission de distribution versée par la société de gestion producteur du produit.

Cette commission, calculée sur les frais de gestion, est rétrocédée en partie au réseau commercial habilité au démarchage afin de rémunérer les prestations de conseil, notamment dans la durée. Le conseil aux clients s'exerce dans le cadre du conseil dit « non indépendant », au sens de la directive MIF.

Documents

Cette fiche produit est un document d'information édité par Conservateur Finance (distributeur) en accord avec Conservateur Gestion Valor (producteur). Pour plus de précisions, se reporter au DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et au prospectus du FCP (Fonds Commun de Placement) disponibles sur le site internet conservateur.fr.